



**Commission économique pour l'Afrique
Bureau sous-régional en Afrique australe**

**Comité intergouvernemental de hauts fonctionnaires
et d'experts pour l'Afrique australe**
Vingt-septième réunion

Blantyre (hybride), 13 – 14 octobre 2021

**Rapport du Comité intergouvernemental
de hauts fonctionnaires et d'experts pour l'Afrique australe
sur les travaux de sa vingt-septième réunion**



I. Ouverture de la réunion

A. Introduction

1. La vingt-septième réunion du Comité intergouvernemental de hauts fonctionnaires et d'experts pour l'Afrique australe s'est tenue, sous un format hybride, les 13 et 14 octobre 2021, sur le thème : « Reconstruire en mieux après la pandémie de COVID-19 en Afrique australe : encourager l'industrialisation, la manufacture et les chaînes de valeur régionales axées sur les produits de base ».

B. Participation

2. Ont participé à la réunion les délégués des 11 États membres desservis par le Bureau sous-régional de la Commission économique pour l'Afrique en Afrique australe : Afrique du Sud, Angola, Botswana, Eswatini, Lesotho, Malawi, Maurice, Mozambique, Namibie, Zambie et Zimbabwe. Plusieurs de ces délégués représentaient leur ministère, qui pouvait être celui des finances, de l'industrie et du commerce, du développement industriel, des petites et moyennes entreprises et des coopératives, ou des ressources naturelles et minérales.

3. Y ont aussi pris part, des représentants d'instituts universitaires et de recherche, du secteur privé et d'organisations-cadres du secteur privé, de communautés économiques régionales, de la presse écrite et de médias numériques, d'organisations de la société civile, d'organisations non gouvernementales et de partenaires régionaux et internationaux de développement, notamment d'organismes des Nations Unies. Des experts et des consultants indépendants spécialistes de domaines liés au thème de la réunion étaient également présents.

C. Déclarations liminaires

4. Le Ministre malawien des finances, Felix Mlusu, a prononcé le discours d'ouverture. La Secrétaire générale adjointe de l'Organisation des Nations Unies et Secrétaire exécutive de la Commission économique pour l'Afrique (CEA), Vera Songwe, a ensuite adressé aux participants des mots de bienvenue. Ont également pris la parole le Représentant résident du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) au Malawi, Shigeki Komatsubara (représentant le Bureau du Coordonnateur résident des Nations Unies au Malawi), la Secrétaire générale adjointe du Ministère des finances du Lesotho, Rethabile Maluke (qui a parlé au nom du Président du Bureau de la vingt-sixième réunion du Comité et Ministre des finances du Lesotho, Thabo Sofonea), et le Représentant permanent du Bureau régional de l'Union africaine pour l'Afrique australe, David Claude Pierre. Des messages vidéo de la Secrétaire générale du Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA), Chileshe Kapwepwe, et du Secrétaire exécutif de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC), Elias Mpedi Magosi, ont été diffusés.

II. Élection du Bureau et adoption de l'ordre du jour et du programme de travail

5. Les pays ci-après ont été élus par le Comité pour constituer le nouveau Bureau :

Président :	Malawi
Vice-président :	Mozambique
Rapporteur :	Zimbabwe

6. Le Comité a adopté l'ordre du jour suivant :

- a) Ouverture de la réunion.
- b) Élection du Bureau et adoption de l'ordre du jour et du programme de travail.
- c) Présentation des rapports statutaires :
 - i) Conditions économiques et sociales en Afrique australe ;
 - ii) Exécution des programmes de la CEA en Afrique australe ;
 - iii) Mise en œuvre des programmes régionaux et internationaux et d'autres initiatives spéciales en Afrique australe : progrès et état d'avancement de la mise en œuvre de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf).
- d) Présentation du rapport thématique « Reconstruire en mieux après la pandémie de COVID-19 en Afrique australe : encourager l'industrialisation, la manufacture et les chaînes de valeur régionales axées sur les produits de base ».
- e) Table ronde de haut niveau sur le thème de la réunion.
- f) Table ronde de haut niveau sur les « Nouvelles sources de compétitivité dans les stratégies d'industrialisation inclusive et durable en Afrique australe : promouvoir l'initiative dite 'Fabriqué en Afrique australe' dans le cadre de la ZLECAf ».
- g) Table ronde de haut niveau sur les « Nouvelles sources de compétitivité dans les stratégies d'industrialisation inclusive en Afrique australe : les économies bleue, verte et numérique ».
- h) Présentation des recommandations formulées à la réunion du groupe spécial d'experts sur « Les chaînes de valeur, les liens et la transformation dans le domaine de l'agriculture en Afrique australe : les perspectives offertes par la ZLECAf ».
- i) Rédaction du rapport de la vingt-septième réunion du Comité intergouvernemental de hauts fonctionnaires et d'experts pour l'Afrique australe.
- j) Présentation et adoption du rapport de la vingt-septième réunion.
- k) Dates et lieu de la vingt-huitième réunion.
- l) Clôture de la réunion.

III. Présentation des rapports statutaires

7. Le Comité a examiné trois rapports statutaires soumis par le secrétariat sur : a) les conditions économiques et sociales en Afrique australe en 2020 et les perspectives pour 2021 ; b) l'exécution des programmes du Bureau sous-régional en Afrique australe ; et c) les avancées de la mise en œuvre des programmes régionaux et internationaux et d'autres initiatives spéciales dans la sous-région, l'accent étant mis sur les progrès et l'état d'avancement de la mise en œuvre de l'Accord. Les conclusions de l'étude sur le thème : « Reconstruire en mieux après la pandémie de COVID-19 en Afrique australe : encourager l'industrialisation, la manufacture et les chaînes de valeur régionales axées sur les produits de base » ont été présentées au Comité, qui en a débattues. Enfin, le Comité a examiné les recommandations formulées à la réunion du groupe spécial d'experts, tenue le 12 octobre 2021, sur le thème :

« Les chaînes de valeur, les liens et la transformation dans le domaine de l'agriculture en Afrique australe : les perspectives offertes par la ZLECAf » (voir annexe).

8. Le Comité a approuvé le rapport sur l'exécution des programmes du Bureau sous-régional en Afrique australe pour 2021, ainsi que le programme de travail pour 2022.

IV. Observations

9. Se fondant sur les présentations du secrétariat, les tables rondes et le débat général, le Comité a formulé une série d'observations.

10. S'agissant des conditions économiques et sociales en Afrique australe, il a :

a) Fait observer qu'une gestion saine de la dette serait décisive si les pays avaient pour ambition de se reconstruire en mieux ;

b) Demandé quelles devaient être les caractéristiques d'une gestion saine de la dette ;

c) Souligné la nécessité de renforcer la mobilisation des ressources intérieures, de consolider les régimes fiscaux, de mettre en place des incitations à payer ses impôts et d'améliorer l'environnement économique, afin d'accroître la participation du secteur privé aux activités économiques ;

d) Souligné également la nécessité d'analyser les raisons pour lesquelles les États membres préfèrent recourir aux capitaux d'emprunt plutôt qu'à d'autres types de financements du développement ;

e) Rappelé en outre la nécessité d'assurer la transparence dans la gestion des ressources financières ;

f) Réaffirmé l'importance d'intégrer les préoccupations des femmes et des jeunes dans les budgets, plans et politiques publics ;

g) Souligné la nécessité de soutenir les microentreprises et les petites et moyennes entreprises (MPME), de façon qu'elles puissent faire face aux effets de la pandémie ;

h) Fait remarquer que les États membres devraient accompagner la production des données statistiques actualisées destinées au rapport sur les conditions économiques et sociales ;

i) Exprimé son inquiétude face à l'inexistence de toute analyse des effets de la pandémie sur les inégalités, et à l'absence de toute prise en compte des inégalités dans le milieu des politiques de développement ;

j) Demandé qu'une perspective plus large soit adoptée dans le cadre de l'analyse des effets de la pandémie sur les économies, notamment les aspects liés à l'accès à l'éducation, à l'énergie, à l'emploi et à l'industrialisation inclusive.

11. S'agissant des progrès accomplis dans la mise en œuvre de la ZLECAf en Afrique australe, le Comité a :

a) Pris acte des progrès accomplis par tous les pays dans la réalisation des objectifs de développement durable 1, 2, 7, 8 et 9 ;

b) Pris également acte du déficit d'infrastructures qui persiste en Afrique australe, ainsi que des effets de la pandémie sur les progrès accomplis dans la réalisation du Programme

de développement durable à l'horizon 2030 et de l'Agenda 2063 - L'Afrique que nous voulons ;

c) Mis en évidence les obstacles rencontrés par les pays dans la réalisation des objectifs, notamment l'inadéquation des données, l'absence de tout mécanisme de suivi des progrès, et la fragilité des mécanismes de contrôle ;

d) Souligné que l'inclusion et le développement durable reposaient sur la possibilité pour tous d'occuper un travail décent, et posé la question de savoir si le travail informel constituait un travail décent ;

e) Insisté sur la nécessité de trouver des sources novatrices de financement du développement ;

f) Noté que l'industrialisation pourrait constituer le moyen de renforcer la mobilisation des ressources intérieures et de réduire la dépendance à l'égard de la dette ;

g) Souligné la nécessité pour les pays de combler leurs déficits d'infrastructures, en particulier dans le secteur de l'énergie ;

h) Souligné également la nécessité d'exposer aux États membres les avantages offerts par l'Accord, afin d'encourager le processus de ratification ;

i) Exprimé le souhait que le secteur privé soit davantage associé aux négociations sur l'Accord, afin qu'il se l'approprie ;

j) Fait remarquer que la facilitation du commerce était essentielle à la concrétisation des avantages escomptés de l'Accord ;

k) Souligné que les négociateurs et les comités nationaux chargés de la mise en œuvre de l'Accord doivent bénéficier d'appuis et de moyens, notamment de la part des structures législatives.

12. S'agissant des politiques et stratégies visant à encourager l'industrialisation, la manufacture et les chaînes de valeur régionales axées sur les produits de base, le Comité a :

a) Constaté que la part de la manufacture dans le produit intérieur brut (PIB) baissait depuis 1996 dans tous les pays de l'Afrique australe, à l'exception de l'Angola, du Lesotho et de la Namibie ;

b) Pris acte de la dépendance de la sous-région à l'égard des produits de base et de l'importante proportion des minéraux dans ses exportations de matières premières ;

c) Constaté que la production d'énergie et l'approvisionnement en énergie continuaient d'être déficitaires en Afrique australe, et de limiter ses capacités de développement industriel ;

d) Souligné la nécessité d'assurer la sécurité énergétique ;

e) Souligné également la nécessité de tirer parti des possibilités nouvelles (par ex. la demande de produits pharmaceutiques fabriqués localement), afin d'ouvrir des perspectives aux microentreprises et aux PME ;

f) Fait remarquer que l'industrialisation durable doit être à l'ordre du jour, en raison des changements climatiques ; et qu'une attention particulière doit être portée au rôle majeur que les États pourraient jouer pour faciliter l'accélération du développement économique général et sectoriel ;

g) Relevé qu'en l'absence de concessions tarifaires importantes et de toute l'application des règles d'origine, les avantages offerts par l'Accord dans le domaine de l'industrialisation pourraient rester lettre morte ;

h) Souligné que l'intégration régionale et les marchés régionaux étaient essentiels pour que les pays d'Afrique australe obtiennent les économies d'échelle permettant d'appuyer le développement industriel ;

i) Souligné l'importance majeure des échanges de connaissances et de compétences de nature à faciliter la sortie de la crise actuelle, la répartition équitable des gains économiques, et la participation des femmes et des jeunes aux activités économiques ;

j) Insisté sur le fait que la transformation des économies reposant sur les ressources naturelles exige de valoriser davantage les produits de base, de mettre l'accent sur l'industrialisation verte et de faire une utilisation intensive des énergies renouvelables ;

k) Souligné que la coopération régionale et l'échange des meilleures pratiques dans l'industrialisation axée sur les produits de base faciliteraient fortement la reprise économique dans la région ;

l) Exprimé son inquiétude face aux difficultés financières, techniques et d'accès au marché rencontrées par les microentreprises et les PME, lorsqu'elles cherchent à participer effectivement aux chaînes de valeur nationales et régionales, tout en soulignant l'importance de ces entreprises, notamment celles dirigées par des femmes et des jeunes, qui sont de solides points d'ancrage pour reconstruire en mieux en respectant l'écologie après la pandémie de COVID-19 ;

m) Fait valoir que l'industrialisation axée sur les produits de base, et celle axée sur la manufacture, constituent deux étapes d'une même stratégie visant à promouvoir la croissance et le développement à l'échelle régionale ;

n) Souligné le rôle important de l'industrialisation dans le renforcement de l'intégration régionale et la prospérité économique pour tous, en notant que l'accroissement de l'intégration pourrait à son tour constituer un levier stratégique permettant aux pays de surmonter des difficultés inédites, telles que la pandémie de COVID-19 ;

o) Exprimé son inquiétude face au soutien limité que les États fournissent aux associations professionnelles, en notant qu'un secteur privé doté des moyens dont il a besoin constituerait un partenaire majeur de l'élaboration des politiques ;

p) Pris acte de la nécessité de créer un environnement opérationnel propice à l'entreprise ;

q) Admis les effets de la pandémie et le rôle qu'elle a joué en mettant en lumière les possibilités offertes par les technologies numériques pour améliorer la croissance économique ;

r) Exprimé son inquiétude face à la faiblesse persistante de la participation locale, alors que les investissements étrangers directs sont essentiels à la promotion du développement industriel.

V. Recommandations

13. Le Comité a formulé des recommandations afin de : a) renforcer l'environnement macroéconomique national et régional, de façon à limiter les effets de la pandémie et à reconstruire en mieux ; b) accélérer la mise en œuvre de l'Accord en Afrique australe ; c) favoriser l'industrialisation axée sur les produits de base, la manufacture non axée sur les

ressources et les chaînes de valeur régionales ; et d) reconstruire en mieux, de façon à assurer la résilience de tous après la pandémie de COVID-19.

14. S'agissant de l'amélioration de l'environnement macroéconomique national et régional, qui permettrait d'atténuer les effets de la pandémie et de reconstruire en mieux, les États membres devraient :

a) Accorder une plus grande attention à la production de données statistiques fiables et actualisées, de façon à éclairer l'élaboration des politiques fondées sur des données probantes ;

b) Soutenir la production des travaux de recherche qui analysent les effets de la pandémie sur les inégalités, de façon à recenser les possibilités de redressement et à réduire les inégalités, en favorisant notamment le développement rural, l'accès à un enseignement de haute qualité et l'exploitation des solutions numériques ;

c) Encourager la collaboration entre les universités, les instituts de recherche et les entités publiques et privées ; mobiliser les capacités de recherche disponibles dans les centres de réflexion régionaux, les organisations partenaires et les universités ; et promouvoir la diffusion des travaux de recherche ;

d) Stimuler l'industrialisation de la région, en mettant rapidement en place des cadres régionaux, nationaux et locaux à cette fin ;

e) Continuer de libéraliser l'accès des membres des communautés économiques régionales compétentes aux économies de la région, de façon à renforcer la résilience de tous face aux chocs extérieurs ;

f) Favoriser la régionalisation des réseaux d'approvisionnement susceptibles d'être régis par les cadres nationaux et régionaux d'industrialisation ; et viser à garantir des conditions égales pour tous et à harmoniser les politiques et les réglementations dans la région, de façon à développer des chaînes de valeur ;

g) Faciliter le développement de chaînes de valeur régionales, notamment celles recensées dans les stratégies régionales concernant l'industrialisation ;

h) Établir des mécanismes de financement complémentaires pour les objectifs de développement durable, en mettant notamment en place et en œuvre des cadres de financement nationaux intégrés ; en recourant à des sources de financement novatrices ; et en réduisant les flux financiers illicites.

15. S'agissant de l'accélération de la mise en œuvre de l'Accord en Afrique australe :

a) Les États membres devraient :

i) Prendre, au niveau national, des mesures de mise en valeur des ressources humaines et résoudre les difficultés nuisant à la compétitivité, notamment l'instabilité macroéconomique et les blocages réglementaires à la création d'entreprises ;

ii) Résoudre les problèmes de pénuries énergétiques et de développement insuffisant de l'éducation et des compétences, de façon à tirer parti des bienfaits de l'Accord ;

iii) Soutenir le développement de sources d'énergie propres et renouvelables ;

-
- iv) Reconnaître la valeur des éléments d'origine régionale et des contenus locaux de façon à promouvoir le développement des chaînes de valeur régionales ;
 - v) Lever les obstacles empêchant l'instauration d'un environnement propice au commerce régional, au développement du secteur privé et à la compétitivité des entreprises ;
 - vi) Accélérer la mise en œuvre des différents protocoles et dispositions prévus par l'Accord, notamment ceux relatifs aux prescriptions concernant les règles d'origine ; et contribuer ainsi à l'industrialisation et à la résolution des problèmes liés au transbordement ;
 - vii) S'assurer, au niveau national, de l'existence de lois, de structures et de mécanismes susceptibles de faciliter la mise en application des droits de propriété intellectuelle ;
 - viii) Prêter attention au rôle du commerce électronique dans la promotion du commerce régional transfrontalier ;
 - ix) Investir dans l'adaptation et l'innovation technologiques, et mettre en œuvre des mesures de facilitation du commerce et de la logistique ;
 - x) Commencer à définir de façon stratégique les meilleurs moyens de positionner la région au rang des pôles de la manufacture et des technologies ;
 - xi) S'assurer que le secteur privé est considéré comme un partenaire essentiel de la mise en œuvre de l'Accord : et l'inclusion, prise en compte ;
 - xii) Envisager d'accélérer l'industrialisation dans la région et identifier des secteurs stratégiques, de façon à s'assurer que l'Accord tienne ses promesses de facteur de changement de la donne ;
 - xiii) Donner la priorité au développement des compétences, aux nouvelles sources de compétitivité et à un programme d'industrialisation inclusif, associant les femmes, ainsi que les microentreprises et les PME, et encourageant l'innovation et la créativité ;
 - xiv) Procéder à une évaluation de la mesure dans laquelle les entreprises sont prêtes à tirer parti de l'Accord ;
 - xv) Accélérer l'intégration des stratégies nationales et régionales d'industrialisation, en assurant la cohérence entre les multiples stratégies d'industrialisation existant aux niveaux régional et continental et comportant des éléments communs ;
 - xvi) Résoudre les difficultés liées à l'insuffisance des connectivités, en facilitant et en numérisant les formalités de passage des frontières ;
 - xvii) Dresser l'inventaire des secteurs et des biens pour lesquels la région possède un avantage compétitif ;
 - xviii) Assurer de meilleures synergies entre le commerce des marchandises et le commerce des services, et accélérer la conclusion des négociations initiées sur le Protocole relatif au commerce des services ;
 - xix) Adopter une vision du commerce, ne se limitant pas aux communautés économiques régionales ou au continent africain, mais tirant parti des opportunités commerciales offertes à l'échelle mondiale ;

xx) Mettre en œuvre de meilleurs partenariats stratégiques susceptibles d'accélérer l'application de l'Accord ;

xxi) Mettre en place des mécanismes assurant la cohérence entre les différentes initiatives entreprises avec des acteurs du développement, afin de soutenir l'application de l'Accord.

b) Les communautés économiques régionales devraient :

i) Réaffirmer le rôle essentiel de l'industrialisation et de la transformation structurelle et durable en tant que moteurs du développement et du commerce régional ;

ii) Envisager de lancer une initiative dite du « Fabriqué en Afrique australe », et d'adopter une stratégie régionale commune pour la mise en œuvre de l'Accord et le développement des chaînes de valeur régionales ;

iii) Résoudre les difficultés nuisant à la compétitivité, en mettant en œuvre des approches régionales axées sur la collaboration ;

iv) Consolider l'approche expérimentale choisie pour l'intégration régionale, en favorisant les marchés dynamiques ; le développement des infrastructures de transport et des technologies de l'information et de la communication ; la promotion de la stabilité politique et de la stabilité macroéconomique ; et de la science et de la technologie ;

v) Examiner dans quelle mesure le critère d'« exclusivité », défini par le Protocole sur le commerce des marchandises, peut faciliter les échanges dans la région ;

vi) Envisager d'élaborer une politique régionale de la concurrence, afin d'assurer une répartition équitable des bénéfices entre les États membres ;

vii) Entreprendre des activités de promotion du commerce et des investissements plus nombreuses, et rechercher plus activement les initiatives d'information commerciale (par ex. en organisant des foires commerciales régionales susceptibles de fournir des informations manquantes et en produisant des catalogues), afin de faire l'inventaire des productions régionales ;

viii) Faciliter l'apprentissage par les pairs et l'échange de données d'expérience, d'enseignements retirés et de meilleures pratiques entre les États Membres.

16. S'agissant de la promotion de l'industrialisation axée sur les produits de base, de la manufacture non axée sur les ressources et des chaînes de valeur régionales :

a) Les États Membres devraient :

i) Encourager l'industrialisation axée sur les produits de base, la manufacture non axée sur les ressources et les chaînes de valeur régionales, en tant que moyens de reconstruire en mieux et de renforcer la résilience ;

ii) Tirer le meilleur parti des avantages comparatifs de la région en matière de production de matières premières, afin de développer des chaînes de valeur complètes dans ce domaine, en exploitant les actifs, les droits et les marchés publics et en créant un environnement propice aux investissements dans les relations interindustrielles verticales et les corrélations dans le secteur des produits de base ;

-
- iii) Encourager l'utilisation intelligente des dotations nationales (par ex. eau, électricité) et des droits des États, afin de favoriser l'industrialisation ;
 - iv) Tirer parti de l'intégration régionale dans l'objectif de développer des industries et des chaînes de valeur axées sur les produits de base ;
 - v) Encourager la formation professionnelle, la recherche, le développement et l'innovation, afin de renforcer la compétitivité industrielle et de moderniser les chaînes de valeur ;
 - vi) Profiter de la transition énergétique pour reconstruire en mieux, en développant les liens utiles à la production, au stockage et à la distribution de l'énergie ;
 - vii) Faciliter la croissance des capitaux locaux, afin de construire des chaînes de valeur axées sur les produits de base ;
 - viii) Continuer de promouvoir et d'attirer les investissements aux niveaux national et régional ; mettre en œuvre des stratégies d'investissement mutuellement bénéfiques ; sauvegarder le bien-être humain ; protéger l'environnement ; et régler les différents apports d'investissement ;
 - ix) Concevoir des politiques susceptibles de renforcer la libre concurrence, et mettre en place des autorités de la concurrence et des institutions connexes, chargées d'enquêter sur les irrégularités commises à l'échelle nationale dans la promotion des investissements ;
 - x) Encourager la création de zones économiques spéciales dans leurs pays et résoudre les problèmes transfrontaliers, en adoptant une approche axée sur le développement économique spatial ;
 - xi) Investir dans la production d'énergie et les infrastructures régionales interconnectées, en exploitant notamment des sources nouvelles et renouvelables, afin d'appuyer les programmes d'industrialisation ;
 - xii) Promouvoir la production d'engrais, en particulier ceux à base d'azote (par ex. l'urée), afin de favoriser l'agriculture, et de soutenir, dans un deuxième temps, l'agro-industrie et la valeur ajoutée ; encadrer la production d'engrais avec une stratégie claire de gestion des émissions susceptibles de nuire à la biodiversité et aux écosystèmes ;
 - xiii) Entreprendre une analyse historique des causes de la désindustrialisation en Afrique australe, en particulier au Zimbabwe et plus récemment en Afrique du Sud, afin d'en retirer des enseignements utiles aux efforts actuels ou à venir de promotion de l'industrialisation dans la sous-région ;
 - xiv) Élaborer des stratégies encourageant le recours aux modes de financement novateurs du secteur privé, tels que les facilités de crédit-bail, afin d'appuyer la croissance des microentreprises et des PME, ainsi que leur participation au processus d'industrialisation.
- b) Les communautés économiques régionales devraient :
- i) Encourager l'adoption, par la SADC, d'une stratégie d'industrialisation axée sur les produits de base, en se fondant sur la Vision africaine des mines ; ainsi que d'une vision régionale des mines de la SADC ;

- ii) Continuer de favoriser le développement des chaînes de valeur régionales, en élaborant notamment une stratégie de localisation des énergies renouvelables de la SADC, afin de stimuler le développement des relations interindustrielles verticales et des corrélations ;
- iii) Accompagner la mise en œuvre d'un tarif extérieur commun applicable aux échanges au sein des chaînes de valeur régionales axées sur les produits de base.

17. S'agissant de reconstruire en mieux afin d'assurer la résilience après la pandémie de COVID-19 :

- a) Les États membres devraient :
 - i) Accorder une plus grande attention à la promotion de l'inclusion dans les programmes de développement ;
 - ii) Tirer parti des possibilités croissantes offertes par les économies bleue, verte et numérique ; et identifier les créneaux et les opportunités exploitables par les microentreprises et les PME qui s'efforcent de se reconstruire en mieux après la pandémie ;
 - iii) Envisager la possibilité d'exploiter les obligations vertes et bleues, ainsi que les mécanismes de financement verts et bleus, tels que les financements relatifs au climat, les échanges de droits d'émission de carbone, les dispositifs de compensation et les échanges dette/nature, dans le but de mobiliser des financements pour reconstruire en mieux ;
 - iv) Tirer parti des outils et plateformes numériques, afin de mettre en relation les fournisseurs et les consommateurs sur les marchés et le long des chaînes de valeur régionales ;
 - v) Envisager d'accélérer l'intégration des productions en ne se limitant pas à l'intégration des marchés ;
 - vi) Atténuer les contraintes rencontrées par les microentreprises et les PME, pour tirer parti des opportunités offertes par les économies bleue, verte et numérique, et autres, dans le cadre de l'Accord, notamment en mettant en place des mécanismes spéciaux de financement ;
 - vii) Soutenir les microentreprises et les PME souhaitant accéder à des financements et surmonter d'autres contraintes ;
 - viii) Donner la priorité à la réalisation des objectifs de développement dans un contexte marqué par la limitation des ressources ;
 - ix) Favoriser la mobilisation, en nouant des partenariats, afin de faciliter la réalisation des objectifs de développement à l'échelle nationale.
- b) Les communautés économiques régionales devraient :
 - i) Accélérer la mise en œuvre des composantes numériques de leurs zones de libre-échange, ainsi que celle des éléments de leurs cadres d'industrialisation relatifs aux économies bleue, verte et numérique ;
 - ii) Examiner le mode de contribution des collaborations régionales et des cadres industriels régionaux et nationaux existants au développement des

économies bleue, verte et numérique en Afrique australe (par ex. par les investissements et les dépenses stratégiques, l'approfondissement du dialogue et le renforcement des capacités) ;

iii) Promouvoir les échanges d'enseignements et de meilleures pratiques à retenir, afin d'aider les pays à prendre le risque de développer les économies bleue, verte et numérique.

18. Le Comité a approuvé les recommandations formulées à la réunion du groupe spécial d'experts sur « Les chaînes de valeur, les liens et la transformation dans le domaine de l'agriculture en Afrique australe : les perspectives offertes par la ZLECAf » (voir annexe).

VI. La voie à suivre

19. Le Comité a souligné :

a) La nécessité d'accélérer la mise en œuvre des recommandations du groupe spécial d'experts ;

b) L'invitation faite au Bureau sous-régional en Afrique australe de continuer de prier instamment les États membres de la sous-région de ratifier l'Accord ; et de leur fournir un appui technique à l'élaboration de stratégies nationales, en prévision de leurs échanges commerciaux en qualité d'États Parties, au démarrage desdits échanges dans le cadre de l'Accord ;

c) L'invitation également faite au Bureau sous-régional de collaborer étroitement avec les États membres, les communautés économiques régionales, les organisations intergouvernementales et les autres parties prenantes, afin d'aider les États membres à mieux se reconstruire après la pandémie de COVID-19 ;

d) La nécessité de soumettre aux parties prenantes pertinentes (secrétariats du COMESA et de la SADC), les recommandations formulées dans l'étude sur l'industrialisation, la manufacture et les chaînes de valeur régionales axées sur les produits de base, en vue de leur mise en œuvre.

Motion de remerciements

20. Les délégués et les participants à la vingt-septième réunion du Comité intergouvernemental de hauts fonctionnaires et d'experts pour l'Afrique australe ont remercié le Gouvernement et le peuple malawiens d'avoir accueilli la réunion. Ils ont également remercié le président du Bureau d'avoir dirigé les débats et guidé l'élaboration du présent rapport avec compétence ; et le secrétariat, d'avoir organisé avec succès la réunion.

Annexe

Déclaration finale de la réunion du groupe spécial d'experts sur « Les chaînes de valeur, les liens et la transformation dans le domaine de l'agriculture en Afrique australe : les perspectives offertes par la ZLECAf »

Introduction

1. La réunion du groupe spécial d'experts, placée sous le thème : « Les chaînes de valeur, les liens et la transformation dans le domaine de l'agriculture en Afrique australe : les perspectives offertes par la ZLECAf », a été organisée par le Bureau sous-régional de la Commission économique pour l'Afrique en Afrique australe, en collaboration avec le Gouvernement malawien, le 12 octobre 2021, sous un format hybride (en présentiel et en ligne), en raison des restrictions imposées aux voyages dans le cadre de la lutte contre la pandémie de COVID-19.

2. La réunion avait pour objectif général d'examiner de façon critique les conclusions du rapport d'étude portant sur le thème de la réunion ; d'identifier les lacunes ; et d'apporter des contributions et des réflexions susceptibles d'enrichir le rapport et de réorienter ses recommandations. Les recommandations formulées par le groupe spécial d'experts seraient présentées pour approbation à la vingt-septième réunion du Comité intergouvernemental de hauts fonctionnaires et d'experts pour l'Afrique australe, prévue sous un format hybride à Blantyre les 13 et 14 octobre 2021. Plus précisément, la réunion a : a) offert l'occasion d'approfondir la réflexion et de partager des informations et des données d'expérience sur les principales questions, difficultés et contraintes existantes, ainsi que sur les moyens de stimuler les chaînes de valeur agricoles et la transformation économique en Afrique australe, notamment en tirant parti des possibilités offertes par la Zone de libre-échange continentale africaine ; b) examiné les modalités permettant de tirer parti de l'Accord dans le cadre des instruments applicables du Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA) et de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC), afin de promouvoir les chaînes de valeur, les liens et la transformation dans le domaine de l'agriculture ; et c) formulé des recommandations destinées à atténuer les difficultés et les contraintes existantes, et à accélérer la transformation économique dans le secteur agricole en Afrique australe.

3. Des déclarations liminaires ont été prononcées par la Directrice du Bureau sous-régional en Afrique australe, Eunice Kamwendo. L'allocution d'ouverture officielle de la réunion a ensuite été prononcée par la Secrétaire principale adjointe du Ministère des finances du Lesotho et Présidente de la vingt-sixième réunion du Comité intergouvernemental de hauts fonctionnaires et d'experts pour l'Afrique australe, Rethabile Maluke. La séance d'ouverture a été animée par le Secrétaire principal de l'administration au Ministère malawien des finances, Hetherwick Njati. Ont participé à la réunion, des experts des secteurs public et privé, des organisations de la société civile, des organismes régionaux et internationaux de développement, des universités et des instituts de recherche des pays suivants : Afrique du Sud, Botswana, Éthiopie, Ghana, Lesotho, Malawi, Mozambique, Zambie et Zimbabwe.

4. Les organisations nationales, régionales et internationales représentées à la réunion incluaient les ministères malawiens des finances, de la planification économique et du développement, de l'agriculture, de l'information, de l'industrie et du commerce, de l'énergie, et des mines ; le Commissariat malawien au plan ; l'Agence zambienne de développement ; la

CEA ; la Banque africaine d'import-export ; la Banque africaine de développement ; l'Organisation africaine de normalisation ; l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture ; le Fonds international de développement agricole ; le secrétariat de la Zone de libre échange continentale africaine ; le secrétariat du COMESA ; le secrétariat de la SADC ; Oxfam International ; la Fondation Brenthurst ; le Réseau régional des instituts de recherche sur les politiques agricoles ; l'organisation Femmes et ressources en Afrique orientale et australe ; l'Université de Stellenbosch ; l'Université du Zimbabwe ; l'Université d'agriculture et de ressources naturelles de Lilongwe ; le Syndicat des exploitants agricoles malawiens ; et l'Association des producteurs de thé malawiens.

Ordre du jour et programme de travail

5. Le groupe a adopté l'ordre du jour suivant :
 - a. Ouverture de la réunion.
 - b. Présentation du projet de rapport sur « Les chaînes de valeur, les liens et la transformation dans le domaine de l'agriculture en Afrique australe : les perspectives offertes par la ZLECAf » par le Bureau sous-régional.
 - c. Table ronde sur les chaînes de valeur agricoles et la Zone de libre échange continentale africaine : perspectives et stratégies pour l'Afrique australe.
 - d. Table ronde sur la consolidation du secteur agroalimentaire et le rôle des chaînes de valeur régionales.
 - e. Table ronde sur les possibilités de synergies et de coordinations dans la promotion des chaînes de valeur agricoles.
 - f. Élaboration des projets de recommandations.
 - g. Présentation, examen et adoption des recommandations.
 - h. Clôture de la réunion.

Compte rendu des travaux

6. Les experts ont remercié les organisateurs de l'occasion qui leur a été offerte de mener une réflexion et de partager des informations et des données d'expérience sur les principales questions, difficultés et contraintes existantes ; ainsi que sur les moyens de stimuler les chaînes de valeur agricoles et la transformation économique en Afrique australe, en tirant notamment parti des possibilités offertes par la Zone de libre échange continentale africaine. Ils ont examiné le projet de rapport et convenu du bien-fondé de ses recommandations prenant en compte des difficultés clairement identifiées.

7. Les experts ont centré leur attention sur les aspects fonctionnels et techniques du rapport ; recensé les difficultés posées au secteur agricole ; et comparé ces informations avec les politiques nationales, régionales et continentales susceptibles de les résoudre. Ils ont également échangé des vues sur les opportunités offertes par la Zone de libre échange continentale africaine et les chaînes de valeur agricoles en Afrique australe, qui pourraient bénéficier du dispositif établi à l'échelle du continent. Enfin, les experts ont complété les recommandations formulées dans le rapport.

La voie à suivre

8. À la fin de la réunion, la Directrice du Bureau sous-régional, M^{me} Kamwendo, a remercié les experts de l'engagement dont ils ont fait preuve pour assurer la réussite de la réunion. Elle a remercié le Président du Bureau sortant du Comité intergouvernemental d'avoir présidé les débats tenus au long de la journée. Elle a adressé des mots de remerciement aux intervenants, aux modérateurs et aux participants, qui ont contribué à guider et à centrer les débats. M^{me} Kamwendo a noté que la réunion avait réussi à examiner une série de questions importantes concernant la promotion du secteur agricole, telles que la nécessité de fournir des infrastructures de soutien et d'assurer l'accès aux informations sur les marchés. Elle a reconnu que les difficultés à résoudre étaient innombrables et nécessitaient une attention particulière. Elle a indiqué qu'une série de points positifs avaient été mis en lumière au long de la journée, notamment : a) l'existence d'une volonté politique dans de nombreux pays, comme en attestent les cadres continentaux et sous-régionaux créés pour accélérer le développement des chaînes de valeur ; b) le fait que la sous-région jouit d'une paix et d'une sécurité relatives qui contribuent fortement au développement ; et c) la nouvelle orientation prise par les États membres pour leurs plans de développement, afin d'assurer l'industrialisation inclusive et la création de richesses.

9. M^{me} Kamwendo a conclu ses propos en déclarant que : a) le consultant prendra en compte les observations et recommandations formulées par les hauts fonctionnaires et les experts dans la version finale du rapport ; b) un compte rendu détaillé des travaux de la réunion sera adressé à tous les participants ; c) la CEA finalisera le rapport et le distribuera aux parties prenantes ; et d) les recommandations formulées à la réunion seront présentées à des fins d'examen et d'adoption à la vingt-septième réunion du Comité intergouvernemental.

10. Dans sa déclaration finale, la Présidente du Bureau sortant du Comité intergouvernemental, M^{me} Maluke, a souligné que le développement était impérieux pour le bien des jeunes, et nécessairement basé sur des partenariats renforcés et l'utilisation des technologies. Elle a fait valoir que le soutien aux microentreprises et aux PME pourrait prendre la forme d'activités de renforcement des capacités, de formations et de création de réseaux. L'amélioration de l'accès aux infrastructures sera également nécessaire pour interconnecter le réseau créé. M^{me} Maluke a enfin remercié chaleureusement les participants, les modérateurs et le personnel de la CEA.
